



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (IC)



ZION CUP 2023



Du 18 au 19 mars 2023

Vieux-Fort, Trois-Rivières, les Saintes

La Banane – Toutes Voiles Dehors et Association ZION

Grade 5A pour la voile habitable

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans l'Avis de Course.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon par VHF canal 72 avant toutes procédures de départ le comité de course ayant hissé l'aperçu ainsi que le pavillon L. Une vérification nominative des concurrents sera faite par VHF 72 de la compréhension des dites modifications.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Affichage des avis aux concurrents voire l'Avis de Course point 3.1 seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement défini dans l'Avis de Course ; ils seront également mis en ligne à l'adresse zion.labanane.gp.
- 3.2 Le PC course est situé au Terminus bar à l'Anse Dupuy, téléphones 0690 36 22 06 – 0690 35 75 88, email guillaume.larre@gmail.com.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Sans objet
- 5.2 Sans objet
- 5.3 Sans objet

6. PROGRAMME DES COURSES

Voir l'Avis de course



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Pavillon blanc pour les habitables monocoques
- Pavillon gris pour les habitables multicoques

8. ZONES DE COURSE

Voir l'Avis de Course

9. LES PARCOURS

9.1 Description des parcours voir l'Avis de Course

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les flammes numériques.

9.3 **Parcours Côtiers** : marque de dégagement : sans objet

9.4 Les portes ou les marques à contourner voir l'Avis de Course

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

Dans l'avis de Course les marques sont positionnées approximativement sur les cartes des parcours. Leurs positions ne seront connues que le jour de la course. Ces positions seront données par un Avenant le plus tôt possible.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange situé au phare de Vieux-Fort et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité tribord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal **VHF 72**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

Voire l'Avis de Course

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Quel que soit la course à courrier, quel que soit la classe le temps limite pour finir après l'arrivée du premier bateau est de 30 minutes

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions

auront lieu dans la salle du jury située voire l'Avis de Course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les instructions se feront en visioconférence.

18. CLASSEMENT

Voire l'Avis de Course

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement sera être mis en place par appel VHF 72 nominatif chaque jour de course avant la première course du jour

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme La Banane.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme La Banane

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

Sans objet

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les canots traditionnels ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Sans objet

28. PRIX

Voire l'Avis de Course.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Jacques LAMINIE

Président du jury : Alexis DUVERNOY

ANNEXE ZONES DE COURSE
Voire l'Avis de Course

ANNEXE PARCOURS
Voire L'Avis de Course

Ceci modifie l'Avis de course par l'ajout des Marques de Pointage Officiel

Parcours tour de l'ilet Cabri
Parcours tour des Saintes

Pour ces deux parcours, s'agissant de tour d'île ou de groupe d'îles et qu'aucune marque spécifique n'est spécifié, des pointages officiels pourront être déterminés par le comité de course.

Parcours 1 :

Les bouées Trois Rivières et Sec Paté sont marques **de pointage**

Parcours 2 :

La bouée jaune est marque de pointage

Parcours 3 :

La bouée au vent est marque de pointage

Parcours 4 Côtiers :

Sont marques de pointage, pour le parcours vert la bouée MAZARIN et pour le parcours rouge la bouée BELIZE



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : voire ci-dessus

